



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public

L'OTQP contribue à définir l'avenir de la surveillance des travaux de construction au Québec

Montréal, le 1^{er} mai 2025 – L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTQP) est fier de participer au comité de normalisation mis sur pied par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à la demande de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), afin de collaborer à l'élaboration du « Guide des bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction de bâtiments au Québec ».

Ce comité, qui a tenu sa première rencontre le 29 avril 2025, réunit 24 acteurs clés de l'industrie de la construction et constitue une étape concrète dans la mise en œuvre de la Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public (2024, chapitre 35), sanctionnée en novembre 2024, à la suite du dépôt du projet de loi 76 par le ministre du Travail, Jean Boulet.

Une progression constante de la reconnaissance professionnelle

Richard Legendre, président de l'OTQP, voit dans cette participation une concrétisation des demandes historiques de l'Ordre : « Depuis le dépôt du projet de loi 76, l'OTQP a souhaité que la législation reconnaisse pleinement l'expertise des technologues professionnels. Notre participation à ce comité de normalisation matérialise cette reconnaissance et permet à nos titulaires de permis de contribuer directement à l'établissement des meilleures pratiques de surveillance des travaux. »

La participation de l'OTQP à ce comité de normalisation s'inscrit dans un continuum de reconnaissance des compétences des technologues professionnels. Depuis l'entrée en vigueur des règlements sur le partage d'activités professionnelles en architecture et en génie en février



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

2024, nos titulaires de permis peuvent notamment assurer la surveillance autonome des travaux dans plusieurs contextes.

Cette avancée majeure a été complétée par d'autres avancées récentes : la participation au comité coordonnateur inspection de la RBQ et les récentes modifications réglementaires de la Loi 85. L'ensemble de ces initiatives renforce le rôle essentiel des technologues professionnels dans l'écosystème de la construction au Québec, comme le confirme également la progression salariale révélée par notre récente enquête 2024.

Un engagement pour la qualité de la construction

« Nos technologues professionnels sont des acteurs incontournables pour assurer l'atteinte des objectifs de la loi 76, notamment l'obligation de surveiller les travaux de construction à des étapes charnières. Leur expertise sera essentielle à l'atteinte des standards de qualité que nous visons collectivement pour l'industrie de la construction au Québec », ajoute M. Legendre.

L'OTPG entend poursuivre sa collaboration avec le ministre Boulet et la RBQ, tout en participant activement aux travaux du comité de normalisation qui préciseront les modalités d'application de la loi.

- 30 -

Source

Ordre des technologues professionnels du Québec

Renseignements

Lydia Ikken, adjointe à la direction générale et à la présidence

Courriel : communication@otpg.org

Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 120



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Documents en pièces jointes

Photo de M. Richard Legendre, T.Sc.A., ASC, président du conseil d'administration de l'OTPQ

À propos de l'ordre

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) regroupe près de 3200 technologues professionnels représentant plus de 70 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.